

bres du Parlement, Sénat ou Chambre des communes.

L'honorable M. POWER: Je comprends cela parfaitement.

Le très honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Pas un homme ne désire plus que le gouverneur général atteindre deux buts: se rendre compte de ce qui se fait dans chaque partie du Canada, connaître la situation de notre pays, et fortifier, en tant qu'il est en son pouvoir de le faire, les liens qui nous unissent à la mère patrie. J'ai toujours cru que le gouverneur général avait deux fonctions à remplir: celle de représenter le souverain et celle de présider les cérémonies dont mon honorable ami a parlé; mais il est à un point de vue hautement pratique, l'ambassadeur du peuple anglais, auprès duquel lord Grey s'est efforcé de se rendre de cette manière persona grata auprès de nos populations. A ma connaissance, aucun gouverneur général—bien qu'ils aient été bien bon sous ce rapport-là—je parle d'une époque qui remonte à cinquante ans—aucun gouverneur, dis-je, ne s'est donné autant de peine pour connaître chaque partie de notre grand Dominion, et je ne crois pas qu'aucun de ceux qui quittent nos rivages aient une plus haute opinion de la puissance, de la richesse et du brillant avenir qui est destiné au peuple du Canada que lord Grey.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je suis très heureux de savoir qu'il y a dans le Sénat un homme qui a eu le courage d'appeler l'attention de la Chambre sur ce qui était considéré et sur ce que, je dois l'avouer, je considère—je ne dirai pas comme discourtois, parce que Son Excellence n'a jamais voulu manquer de courtoisie—comme une dérogation à la pratique qu'il a toujours suivie dans l'exercice de ses fonctions. Je ne comprends pas la distinction que fait mon honorable ami, l'honorable leader de la Chambre. Il ne s'agit pas de l'ajournement de la Chambre. Il s'agit de sanctionner les bills qui ont été adoptés par le Parlement. Le gouverneur général, le Sénat et la Chambre des communes constituent le gouvernement dans notre pays, et les bills doivent être sanctionnés par chacune des branches qui

le composent. Il s'agit de savoir s'il n'est pas plus convenable et s'il ne vaut pas mieux conserver autant que possible, la pratique qu'ont suivie jusqu'à présent les représentants des souverains du Canada. Nous ne demandons pas au gouverneur général de venir ici approuver notre ajournement. Nous ajournons de notre plein gré; mais quand il s'agit de l'octroi de subventions pour l'administration du pays, la sanction est accordée au nom du souverain, et, comme le gouverneur général est le représentant du souverain, il s'agit de savoir s'il ne serait pas plus digne pour le gouverneur général, à moins d'être empêché par des circonstances extraordinaires, de venir ici sanctionner les bills. S'il était empêché de le faire, son assistant pourrait venir. J'approuve absolument ce qu'a dit l'honorable sénateur d'Halifax, relativement à la position de l'empire vis-à-vis du Canada, et relativement aux devoirs du souverain et de ses représentants au Canada. Dans les circonstances ordinaires, il n'est pas nécessaire pour lui de venir ici, seulement pour sanctionner des bills, avec tout le cérémonial et tout le faste déployé à l'ouverture et à la clôture du Parlement. Je me rappelle que le gouverneur général vient ici en frac noir tout comme il paraît dans les rues, pour sanctionner les bills adoptés durant la session, et je suis certain que l'honorable sénateur n'a jamais songé pour un moment, ni je songe pour un moment à faire croire que le gouverneur doit venir ici en costume d'apparat, approuver notre ajournement. Le gouverneur général fait partie du gouvernement du pays, et le Sénat et la Chambre des communes, avec le gouverneur général comme représentant du souverain constituent le pouvoir qui autorise à insérer des lois dans les statuts, particulièrement en ce qui regarde le budget. D'après ce que je connais des devoirs officiels du gouverneur général du Canada, je ne crois pas qu'il y ait un membre du Sénat qui désapprouve les vues exprimées par le très honorable leader de la Chambre relativement à la conduite de ce monsieur. Nous avons eu, au Canada, plusieurs gouverneurs généraux durant la période où j'ai siégé au Parlement, et chacun d'eux s'est intéressé hautement dans le pro-